



**BFB** Beratungsstelle für Brandverhütung

**CIPI** Centre d'information pour  
la prévention des incendies

Communiqué de presse

## **Recommandations du CIPI et du bpa : comment utiliser avec précaution les bougies sur le sapin de Noël**

**Berne, le 19 décembre 2017 – Les fêtes de Noël et leurs lumières approchent à grands pas. Aussi chaleureuse que soit l'ambiance que les bougies à flamme nue nous procurent, leur utilisation peut se révéler dangereuse. Bien que ces bougies traditionnelles cèdent progressivement la place aux bougies LED, elles restent toutefois souvent utilisées dans de nombreux ménages en Suisse. Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) et le bpa - Bureau de prévention des accidents donnent quelques consignes de sécurité à observer durant et après Noël. Un comportement prudent permet de réduire à un minimum le risque d'incendie.**

### **Pour passer des fêtes de Noël en toute sécurité :**

- conservez le sapin dans un endroit frais avant de l'installer ;
- assurez-vous que le sapin et les bougies sont bien maintenus à la verticale ;
- utilisez des bougeoirs en matériaux incombustibles ;
- disposez les bougies à bonne distance des rideaux, des nappes de table ou de toute matière facilement inflammable ;
- ne laissez pas de bougies allumées sans surveillance ;
- ne laissez pas les enfants ou les animaux seuls avec des bougies allumées ;
- remplacez les bougies avant qu'elles se soient entièrement consumées ;
- n'allumez plus de bougies ou de feux de Bengales sur un sapin sec (une fois Noël passé, les remplacer par des bougies LED) ;
- ayez toujours à portée de main un seau d'eau ou une couverture anti-feu pour les cas d'urgence.

### **Contact presse :**

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82, [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)

---

**Attention au feu !** Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) est actif dans toute la Suisse et assure des prestations de service pour les établissements cantonaux d'assurance. Son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Par le biais de campagnes et d'actions d'information à l'attention du grand public, le CIPI vise à sensibiliser la population aux dangers du feu et donne des recommandations en matière de prévention contre les incendies. [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch).